

À la une

« La parole de 163 barreaux compte dans le paysage judiciaire »

entretien avec Christophe BAYLE

Devenu président de la Conférence des bâtonniers le 1^{er} janvier 2026, l'avocat bordelais Christophe Bayle entend faire de l'institution représentative des barreaux de province un contre-pouvoir judiciaire. Rencontre.



Technique

L'évaluation des salariés : points de vigilance

par Steven RIOCHE

Doctrine

Systèmes d'intelligence artificielle et automatisation des contrats immobiliers

étude par Angéline CHARROIN

Jurisprudence

L'effet dévolutif du pourvoi pénal exercé par la partie civile à l'épreuve de la prescription de l'action publique : confirmation d'une conception strictement pénale

note par Inès SOUID
sous Cass. crim., 16 déc. 2025

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés

- Frédéric BIBAL

Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal

AVEC LA PARTICIPATION DE

Anne BACHELLERIE, Claire BARATTO, Alice BARRELLIER, William BODILIS, Charlotte BOONE, Aurélie COVIAUX, Chloé DAVID, Marie-Claire GRAS, Benoît GUILLON, Cyril IRRMANN, Noémie KLEIN, Jean-Baptiste MAHIEU, Olivier MERLIN, Lucile PRIOU-ALIBERT, Jean-Baptiste PRÉVOST, Anaïs RENELIER, Pamela ROBERTIERE, Daphné TAPINOS, Merwa ZEGHDANE et Dabha ZEGOUT



 FORMATION

Le rendez-vous des liquidateurs

MERCREDI 11 MARS 2026 / 9H-17H / PARIS 7^e

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction du **Defrénois**

 **INTERVENANTS**

- **Michel Grimaldi**, professeur émérite de l'université Paris Panthéon-Assas (Paris 2), directeur éditorial de la revue *Defrénois*
- **Christophe Vernières**, professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Paris 1), directeur éditorial de la revue *Defrénois*, rapporteur de synthèse du 122^e congrès des notaires de France
- **Gilles Bonnet**, docteur en droit, notaire associé à Paris, président du 122^e congrès des notaires de France

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :
- Maîtriser les liquidations au moyen de cas pratiques
 - Concevoir des clauses aménageant les solutions légales ou jurisprudentielles
 - Envisager les nouvelles solutions et stratégies permettant de sécuriser les transmissions

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Notaires, magistrats et avocats

- Matière : droit de la famille - patrimoine
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit de la famille (liquidation d'une communauté et d'une succession)
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **VALIDATION DE LA FORMATION**

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation.
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

08H45 Accueil des participants
09H00 Début de la formation

I/ Difficultés liquidatives de la participation aux acquêts

- Comparaison avec la communauté légale
- Aménagement conventionnel

II/ Identification, évaluation et retranchement d'un avantage matrimonial

- Communauté conventionnelle
- Participation aux acquêts
- Séparation de biens avec société d'acquêts

III/ Quelques difficultés liquidatives du rapport et de la réduction des libéralités

- Donation d'usufruit
- Rapport forfaitaire
- Donation d'un bien commun

IV/ Incertitudes liquidatives au cas de représentation d'un héritier renonçant

Questions de la salle
12H30 - 14H00 Cocktail déjeunatoire

V/ Incidences liquidatives d'une réserve d'usufruit ou de quasi-usufruit, d'une réversion d'usufruit ou de quasi-usufruit

- Évaluation
- Imputation
- Rapport
- Réduction

VI/ Traitement liquidatif des libéralités-partages

- Donation-partage conjonctive ou cumulative
- Donation-partage transgénérationnelle

VII/ Liquidation des comptes d'indivision - Prescription

Questions de la salle
17H Fin de la formation



Programme et inscription :

<https://lEXT.SO/YH32cf>

Date limite d'inscription :

le mardi 10 mars 2026 à 12H

Tarif : 995 € HT (1194 € TTC)

Tarif -15% Tarif Notaires créateurs

sur présentation d'un justificatif de nomination dans les 3 dernières années (extrait du Journal Officiel) : 845,75 € HT (1 014,9 € TTC)

Relation clients :

relationclients@lEXTenso.FR

Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilleteable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilleteable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL487b7 ■ Procédure d'appel : la profession d'avocat veut emmener
la Chancellerie vers d'autres rivages 3
- GPL486x0 ■ Sourde bataille à Rennes entre juges et avocats
sur les internements d'office en psychiatrie 5
- GPL487b1 ■ Cri d'alarme de la cour d'appel d'Aix-en-Provence : la réponse
du garde des Sceaux 6
- GPL487a8 ■ « La parole de 163 barreaux compte dans le paysage judiciaire »
entretien avec Christophe BAYLE 7


Technique

- GPL486u5 ■ L'évaluation des salariés : points de vigilance
par Steven RIOCHE 10

Doctrine

- GPL487a7 ■ Systèmes d'intelligence artificielle et automatisation
des contrats immobiliers
étude par Angéline CHARROIN 12

Jurisprudence

- GPL486o1 ■ L'effet dévolutif du pourvoi pénal exercé par la partie civile
à l'épreuve de la prescription de l'action publique : confirmation
d'une conception strictement pénale
note par Inès SOUID sous Cass. crim., 16 déc. 2025 16
- GPL486o5 ■ Jurisprudence *Myr'Ho-Clamageran* : précisions
sur les clauses et règles opposables au tiers victime
note par Clément FRANÇOIS sous Cass. com., 17 déc. 2025 19
- GPL486r0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 23
- GPL486c1 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 28
- GPL486m6 ■ Chronique de jurisprudence du Tribunal des conflits
et du Conseil d'État : le contentieux du monde judiciaire
par Antoine BERGER et Léo ANDRÉ en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL486m6> 

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

31

Sous la responsabilité scientifique de
Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL